PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

PROGRAMME

Tailler ses plantiers
pour développer son potentiel de production

Public visé :
Tout chef d'exploitation ou salarié(e) souhaitant aborder la spécificité de la taille des plantiers

Pré-requis : Aucun

Spécificités : Se présenter avec son sécateur et ses équipements de protection

La culture de la vigne doit se traduire par une production de raisin satisfaisante, régulière et de bonne qualité. Le soin apporté à la taille des plantiers est déterminant pour le futur potentiel de production de la parcelle.

Vous permettre d'adopter les bonnes pratiques de taille respectueuses des flux de sève, qui assurent un bon établissement de son plantier, telle est l'ambition de cette journée de formation

Nombre de jours
7 heures
Soit 1 jour

Dates
20 février 2024

Lieu
Antenne CA84
Institut Rhodanien
2260 route du Grès – 84100 ORANGE

Intervenant(s,es)
Marine GALANOPOULO
Conseillère vigne et vin
Chambre d'agriculture de Vaucluse

Tarifs
Ressortissant VIVEA **à jour de ses cotisations** : **28€**
Autre public : **175 €**

Objectifs

- Identifier les étapes d'établissement de la vigne
- Faire des choix adaptés pour établir sa vigne
- S'exercer à la pratique d'une taille non mutilante

Contenu

Formation présentielle

- Le développement végétatif de la vigne
- Les objectifs de la taille de formation
- Les différents modes de taille : Royat, Gobelet, Guyot
- L'ébourgeonnage et son intérêt pour la croissance de la vigne
- Les conditions pour travailler en toute sécurité

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques – Exposés
Echanges / questionnements
Exercices d'application

Evaluation

Evaluation pratique sur la parcelle.
Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation sera renseigné en fin de stage.
Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la session.

CONTACTS

Administratif	Pédagogie
Patricia DUFLOS	Marine GALANOPOULO
04 90 23 65 05	06 07 65 72 88
formation@vaucluse.chambagri.fr	marine.galanopoulo@vaucluse.chambagri.fr

www.chambre-agriculture84.fr

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONDITIONS GENERALES
d'inscription et de participation

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

www.chambre-agriculture84.fr, Espace Pro - se former
Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.
La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, …).
La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.
Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.
Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.
Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.
Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s), conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement (04 90 23 65 11)

Les conditions financières et prise en charge :

" Contributeur(trices) VIVEA "

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trice)s Vivéa, hors thèmes prioritaires de formation.
Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.
Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.
Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

" Salarié(e)s ", « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT…) ou autre dispositif (Pôle Emploi..), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.
Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.
La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

" Autres publics "

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

"Toutes personnes en démarche d'installation"

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional….) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).
Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. Toute formation commencée et non achevée sera facturée au prix « autre public »

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 8h30 à 17h30.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

BULLETIN INSCRIPTION

Merci de renseigner **l'ensemble** des rubriques et de nous retourner votre inscription **avant le 12 février 2024**

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : ……

Nom de naissance : ……

Date et lieu de naissance : ……

Adresse : ……

……

Tél : ……

Portable : ……

Mail : ……

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

□ **oui** □ **non**

Vous êtes :

□ Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

□ Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative

□ Autre public Précisez : ……..

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11 ou formation@vaucluse.chambagri.fr

L'ENTREPRISE

Raison sociale : ……

N° Siret : ……

Production principale :

☐ Arboriculture ☐ grandes cultures ☐ maraîchage

viticulture ☐ élevage ☐ autre : ……

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : ……

Adresse : ……

……

……

Tél : ……

Mél : ……

Contact - Inscription :
Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'agriculture de Vaucluse
Service Formation- Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Formation souhaitée

Tailler ses plantiers
pour développer son potentiel de production
Le **20 février 2024**
(1 jour – 7 heures)

Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

☐ **28€ si** contributeur VIVEA à jour de ses cotisations pour Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation, sinon tarif autre public.

☐ **175 €** net de taxe salarié d'exploitation, autre public

Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des conditions de vente

Fait à : **Signature :**

Le :

Olivier GAUER
Sous-directeur

www.chambre-agriculture84.fr

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant
OCAPIAT
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

PROaGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

Vos attentes et positionnement

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

Tailler ses plantiers pour développer son potentiel de production

Le 20 février 2024

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quelle est votre fonction sur l'exploitation ? ……

Avez-vous déjà une expérience de la taille ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

……

……

……

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle et quand ? ……

Ce que vous venez chercher en complément :……

……

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

……

……

……

Dans quelles situations professionnelles, la formation vous permettra-t-elle de progresser ?

……

……

A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si :

……

……

Des attentes particulières ou suggestions dont vous voudriez nous faire part ?

……

……

Merci de votre collaboration